

D'OCTOBRE
2009
À AVRIL
2010

PRIX CNSA

Lieux de vie collectifs & autonomie



Pour vous inscrire :

www.prix-autonomie-cnsa.fr

Prix de la réalisation médico-sociale pour personnes âgées (30 000 euros)

– Mention spéciale « Alzheimer »

avec le soutien de la Fondation Médéric Alzheimer (10 000 euros)

Prix de la réalisation médico-sociale pour personnes handicapées (30 000 euros)

– Mention spéciale « personnes handicapées vieillissantes »

avec le soutien du Comité national de coordination de l'action en faveur des personnes handicapées (10 000 euros)

Concours d'idées pour la conception d'un lieu de vie collectif pour personnes âgées (12 000 euros)

Les partenaires

Le prix CNSA lieux de vie collectifs & autonomie est issu d'une démarche commune des acteurs du monde médico-social de mettre l'architecture au service de la qualité de vie des résidents et du personnel. La CNSA est donc associée à : Agevillage – l'Association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA) – l'Association des paralysés de France (APF) – le Comité national des retraités et personnes âgées (CNRPA) – D'Architectures – la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne, à but non lucratif (FEHAP) – la Fédération hospitalière de France (FHF) – la Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées (FNADEPA) – la Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (FNAQPA) – la Fondation des Caisses d'épargne pour la solidarité – la Fondation nationale de gérontologie – France Alzheimer – Oger international – OPQIBI – PRO BTP – le Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées (SYNERPA) – l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS) – l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (UNIOPSS) – les ministères concernés (la DGAS notamment).

Avec le soutien de

